

Mardi 8 mars 2022,

La mixité femme-homme progresse chez les gestionnaires d'actifs

A l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'AFG réaffirme son engagement en faveur de la mixité dans l'industrie de la gestion d'actifs et crée sur son site internet une nouvelle rubrique rassemblant ses outils dédiés aux [Diversités, vecteur de compétitivité](#).

Pionnières dans la diffusion de bonnes pratiques de gouvernance, les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) avancent dans l'intégration des diversités, à la fois dans les fonds qu'elles gèrent et dans leur structure, sous l'impulsion notamment du groupe de travail **Diversités, vecteur de compétitivité** créé par l'AFG en 2019.

Depuis 2020, l'AFG dresse chaque année **un état des lieux de la question de la mixité femme-homme** au sein de l'industrie de la gestion d'actifs pour compte de tiers, au moyen d'enquêtes réalisées auprès de ses membres. Les [résultats de l'enquête 2021](#) soulignent des évolutions encourageantes dans la représentation des femmes chez les managers. Ils sont complémentaires à [ceux de l'enquête 2020](#), qui montraient des changements structurels positifs : plus de mixité dans certains métiers, des promotions à égalité, et des postes de direction de plus en plus occupés par des femmes. Cependant, les résultats montraient aussi l'existence d'une marge de progression dans les niveaux de rémunération à poste équivalent.

En 2021, l'AFG a mis à disposition de ses membres le guide de bonnes pratiques [Agir pour la mixité](#). Ce guide est un outil opérationnel pour les sociétés de gestion. Son objectif : les aider à mieux saisir les avantages liés à la mixité, facteur d'amélioration de la gouvernance et de la performance, et à instaurer une meilleure culture de l'égalité femme-homme afin de contribuer à un meilleur équilibre dans les conseils d'administration et les comités exécutifs, notamment.

En 2022, l'action de l'AFG en faveur de la mixité dans l'industrie de la gestion d'actifs portera sur :

1. la mise en œuvre de loi Rixain dans la gestion d'actifs ;
2. l'élaboration d'une charte d'engagement commune aux acteurs de l'industrie ;
3. des outils pour favoriser l'émergence de nouveaux talents féminins dans l'industrie de la gestion d'actifs, comme le *mentoring*.



L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie. Elle est la voix collective de ses membres, les sociétés de gestion de portefeuille, entrepreneuriales ou filiales de groupes bancaires ou d'assurance, français et étrangers. En France, la gestion d'actifs c'est 680 sociétés de gestion, pour 4 355 mds d'actifs sous gestion et 85 000 emplois dont 26 000 propres aux SGP.

L'AFG se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance, contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà. Elle s'investit pour l'avenir.



Contact Presse :

Adeline de Queylar | 01 44 94 96 59 | a.dequeylar@afg.asso.fr
Caroline de Cassagne | 01 44 94 94 07 | c.decassagne@afg.asso.fr
41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh, 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr